



15ème législature

Question N° : 1196	De M. Pierre Vatin (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Malades atteints de protoporphyrie erythropoïétique	Analyse > Malades atteints de protoporphyrie erythropoïétique.
Question publiée au JO le : 19/09/2017 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 22/05/2018 Date de renouvellement : 23/03/2021 Date de renouvellement : 12/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Vatin appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des malades atteints de protoporphyrie erythropoïétique. Si certains laboratoires ont réussi à mettre au point un médicament appelé Scenesse, améliorant considérablement la vie des patients, il n'est toujours pas autorisé à la prescription des Français. Étant donné le prix exorbitant du traitement, tel que commercialisé dans les pays voisins de la France, sa prise en charge par l'État lui semble essentielle. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre afin de permettre aux personnes souffrant de cette affection le bénéfice de ce traitement.